

Secteur Formation - Emploi des Jeunes - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commission Formation - Emploi des Jeunes - Prévention, réunie le 29 septembre 1994, propose l'attribution des subventions suivantes au Secteur Formation - Emploi des Jeunes :

	Rappel 1993	Acompte CM 7.03.94	Propositions
ACEREP pour Atelier Pédagogique Personnalisé	220 000 F	103 400 F	96 600 F
Mission Locale Correspondants Emploi Formation			
La Région de Franche-Comte ayant fait connaître le 11 juillet dernier sa position vis-à-vis des différentes procédures contractuelles intéressant la Ville et l'agglomération et par là sa non-participation au financement des postes Correspondants Emploi-Formation, l'Etat apportera une aide de 150 000 F, la Ville est appelée à intervenir à la même hauteur, soit 75 000 F, les disponibilités ne permettent qu'un versement de 45 000 F	45 000 F	75 000 F	45 000 F
Association des Artisans et Commerçants de Montrapon pour une stratégie de communication en faveur des commerçants de ce quartier	-	-	3 000 F

Le montant total de la dépense, soit 144 600 F, sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 1994, chapitre 961.0/657.47020 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit de 45 000 F du chapitre 945.92/657.47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.